

Commune de LE BEAUCET

7, Rue Coste Chaude, 84210 LE BEAUCET

Téléphone : 04 90 66 00 23 / Télécopie : 04 90 66 17 77

Courriel : mairie.beaucet@wanadoo.fr



ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LE BEAUCET (84)



5c1. MEMOIRE SUR LES RESEAUX ET LES DECHETS

Dates :

Plan d'Occupation des Sols (POS) approuvé par DCM du 07/11/1978

Révision n°1 du POS approuvée par DCM du 16/09/1994

Modification n°1 du POS approuvée par DCM du 28/02/1996

Révision générale du POS / élaboration du PLU prescrite par DCM du 25/10/2014

Objectifs de la procédure et modalités de la concertation renforcés par DCM du 31/10/2015

PLU arrêté par DCM du 26/11/2016

PLU approuvé par DCM du 04/08/2017

DCM : Délibération du Conseil Municipal

DOCUMENT APPROUVE LE 04/08/2017



POULAIN URBANISME CONSEIL

223 ch du Malmont-Figanières, 2bis Les Hauts de l'Horloge, 83300 DRAGUIGNAN

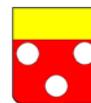
Email : contact@poulain-urbanisme.com



SOMMAIRE

L'ADDUCTION D'EAU POTABLE	2
LA GESTION DES EAUX USEES	5
LE RESEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DES EAUX USEES.....	5
L'ASSAINISSEMENT AUTONOME	7
L'ASSAINISSEMENT DES EAUX PLUVIALES	10
LA GESTION DES DECHETS	12



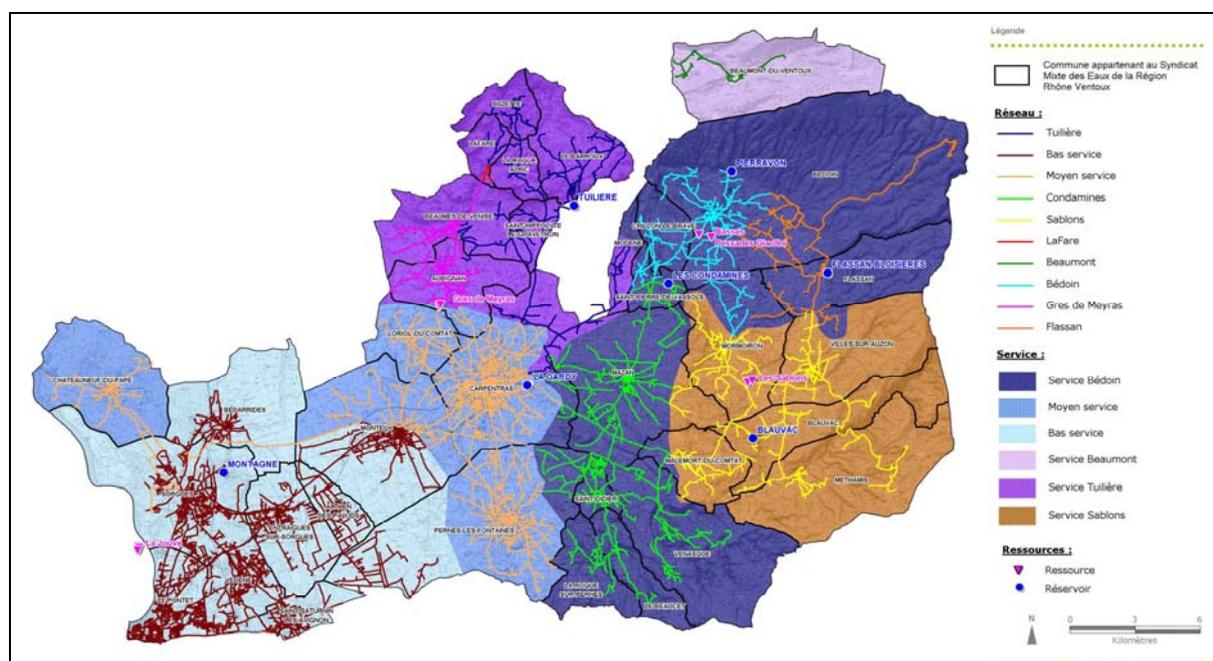


L'ADDUCTION D'EAU POTABLE

Source : Syndicat Mixte Rhône Ventoux et SDEI

Concernant l'eau potable, un schéma directeur d'adduction existe à l'échelle intercommunale. Le réseau du syndicat Rhône-Ventoux est divisé en 6 services, 2 d'entre eux étant divisés en plusieurs zones : Bas-Service ; Moyen-Service ; Service « Tuilière » (comprenant 4 zones : « Tuilière », « Grès de Meyras », « Ambrosis » et « Lafare ») ; Service « Bédoin » (comprenant 3 zones : « Condamines », « Basses Pessades » et « Flassan ») ; Service « Sablons » ; Service « Beaumont ».

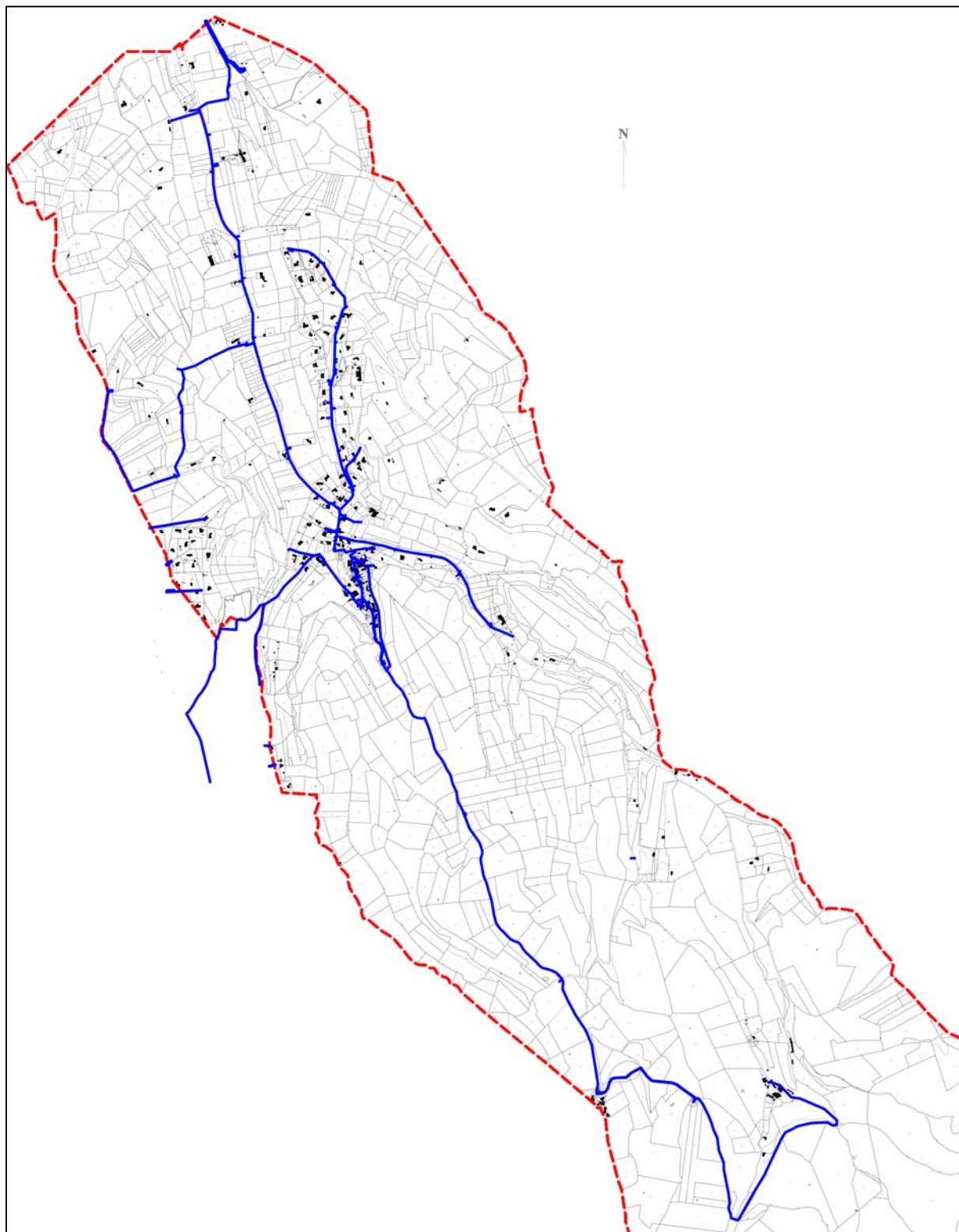
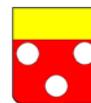
Le réseau comporte environ 10 ressources, 30 stations de pompages et 60 réservoirs. Actuellement, 4 ressources principales alimentent ces réseaux (La Jouve, Basses Pessades, les Sablons et les Grès de Meyras) et 7 réservoirs peuvent être considérés comme plus prépondérant que les autres (La Montagne, La Gardy, Tuilière, Condamines, Pierravon, Flassan-Boissières et Blauvac).



Organisation du Syndicat Rhône Ventoux pour l'eau potable

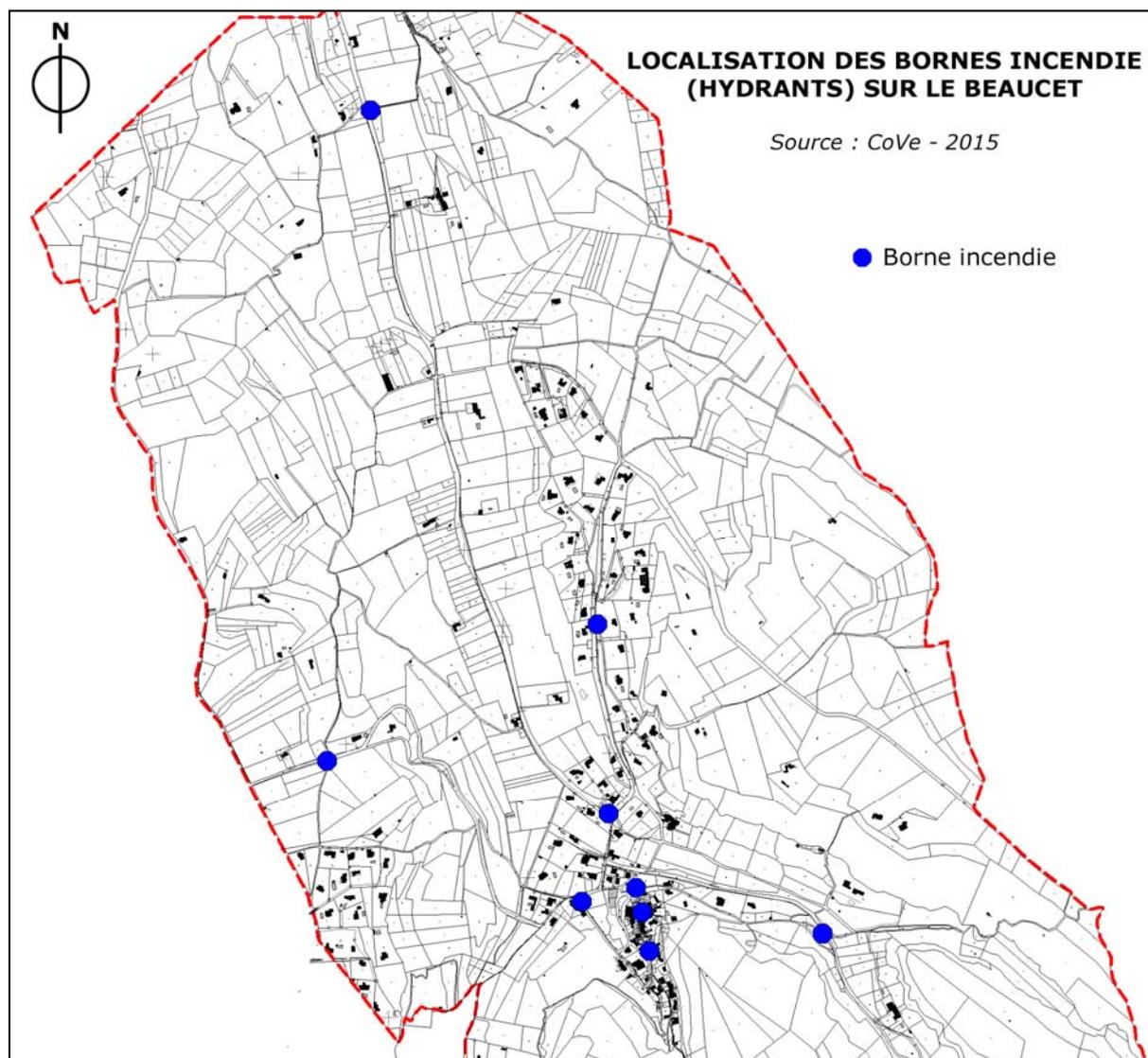
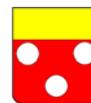
Pour Le Beaucet, l'eau provient des sources de Bédoin (usine de basses pessades) et de la Gardy. Le besoin journalier est estimé à 300 m³/jr. Il n'y a aucun problème de qualité mais Le Beaucet est tributaire du pompage en cascade depuis la commune de Saint Didier et donc du fonctionnement du réseau amont (cf. épisode de casses importantes en début de l'été 2015).

Sur la commune même, il n'y a pas de problèmes particuliers. Le réseau s'étend depuis la limite communale avec Saint Didier jusqu'au village puis plus au sud le long du chemin de l'Alouette pour desservir l'ermitage Saint Gens et la carrière. Un réseau est également présent en limite ouest pour desservir le quartier existant contigu à La Roque sur Pernes.



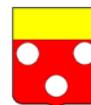
Disposition du réseau d'eau potable sur Le Beaucet (source : CoVe)





Localisation des bornes à incendie sur Le Beaucet (source : CoVe)





LA GESTION DES EAUX USEES

LE RESEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DES EAUX USEES

Source : Syndicat Mixte Rhône Ventoux et SDEI

Concernant l'assainissement des eaux usées, la commune fonctionne essentiellement avec des zones en assainissement autonome. Le réseau d'assainissement collectif est limité au village et s'étend vers le nord le long de la vallée du Barbara. Le linéaire total est de 4 km.

Les eaux usées se rejettent dans la station d'épuration de Saint Didier. Cette dernière est récente (mise en service en fin 2011) mais fait l'objet de graves dysfonctionnements depuis sa mise en service. Elle a une capacité de 4 200 EH - 1 200 m³/j. C'est une filière de type boues activées.

Le rejet s'effectue dans le Barbara qui rejoint la Nesque 50 m à l'aval. Les ouvrages ont été autorisés par acte administratif du 05/10/2010. La maîtrise d'ouvrage est assurée par le Syndicat Rhône Ventoux.

La station d'épuration traite les eaux usées de Saint Didier, de Le Beaucet et d'un quartier de Pernes Les Fontaines. L'agglomération d'assainissement a été déclarée non conforme en 2014 à cause des dysfonctionnements constatés ne permettant aux ouvrages de traiter correctement les eaux usées.

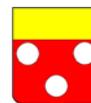
Les données d'auto-surveillance montrent que la station reçoit en moyenne 60% de sa capacité nominale en organique et 50% en hydraulique. Cependant, on observe tant au niveau de l'organique qu'au niveau de l'hydraulique des charges occasionnelles pouvant atteindre, voire dépasser, la capacité nominale (nombreux déversements d'eaux usées au milieu naturel constatés).

On peut en déduire que la station d'épuration dispose d'une capacité résiduelle organique et hydraulique, mais il demeure essentiel d'identifier et de supprimer les causes des pics de pollutions reçus et de réaliser des travaux sur le réseau de collecte de manière à réduire les apports d'eaux parasites en station.

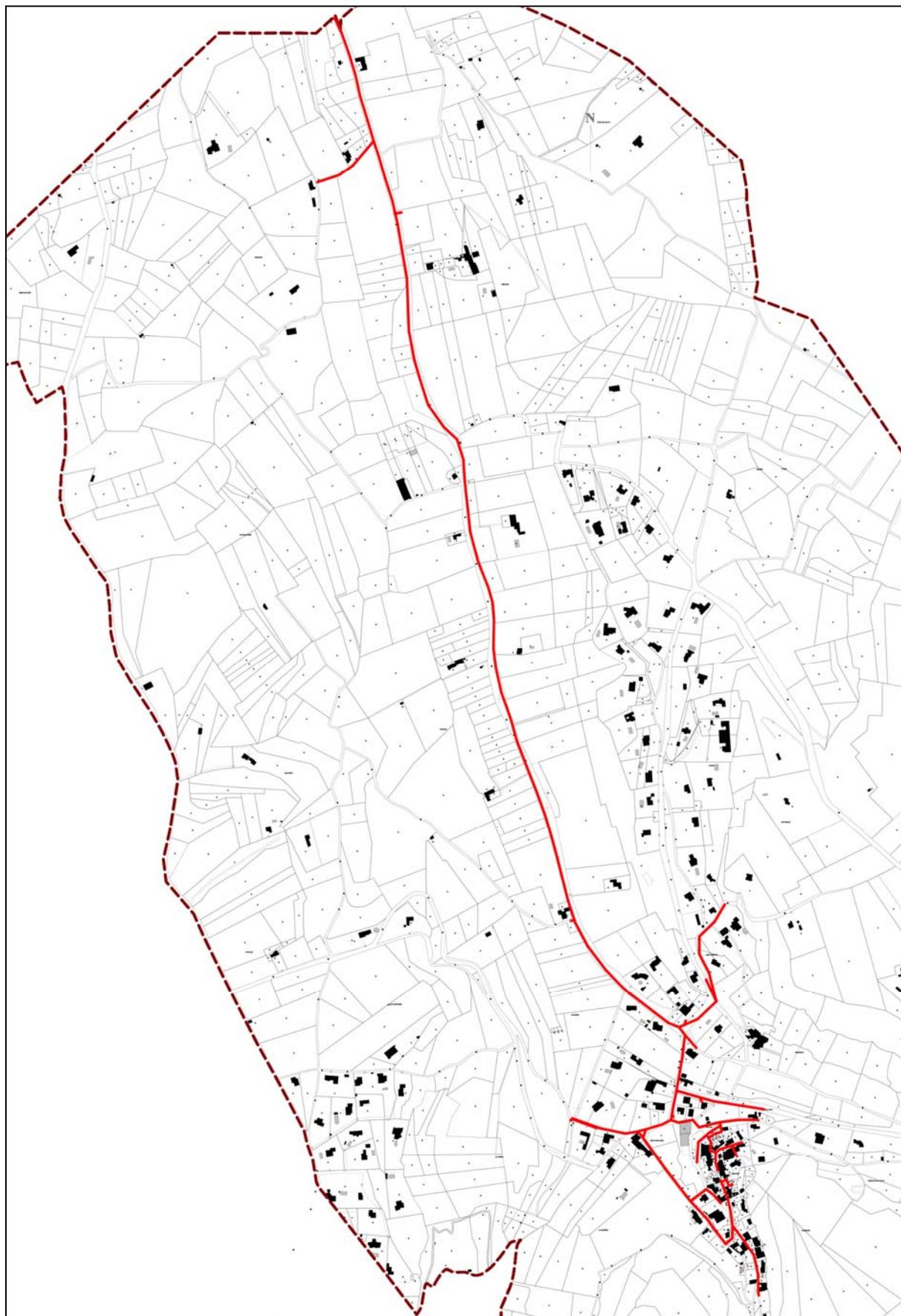
Les faibles perspectives d'évolution du Beaucet sont cohérentes avec le dimensionnement de la station d'épuration. A noter que l'ouverture de la zone AUb3 du PLU est cependant conditionnée à l'identification et à la réduction, voire suppression des dysfonctionnements de la station d'épuration de Saint Didier.

Le zonage d'assainissement sera actualisé si nécessaire lors de l'ouverture à l'urbanisation de la zone AUb3 (pour l'heure, le PLU ne modifie en rien l'étendue des réseaux AEU et la disposition des zones en assainissement autonome).



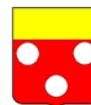


Pièce n°5c1 : Mémoire sur les déchets



Disposition du réseau d'eaux usées sur Le Beaucet (source : Syndicat Rhône Ventoux)





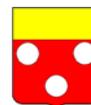
L'ASSAINISSEMENT AUTONOME

En dehors des parcelles desservies par le réseau collectif, des systèmes d'assainissement autonome ont donc été mis en place. Pour exemple, 30 installations sont recensées route de Venasque. Parmi ces installations, 7 sont conformes (pas de travaux à prévoir), 2 sont acceptables ou indéfinis (des recommandations ont été faites), 12 sont non conformes sans risque sanitaire ou environnemental (travaux à prévoir sous 1 an en cas de vente), 2 sont non conformes avec risque sanitaire ou environnemental (travaux obligatoires sous 4 an, 1 an en cas de vente) et enfin 7 n'ont pas encore de diagnostic à jour.

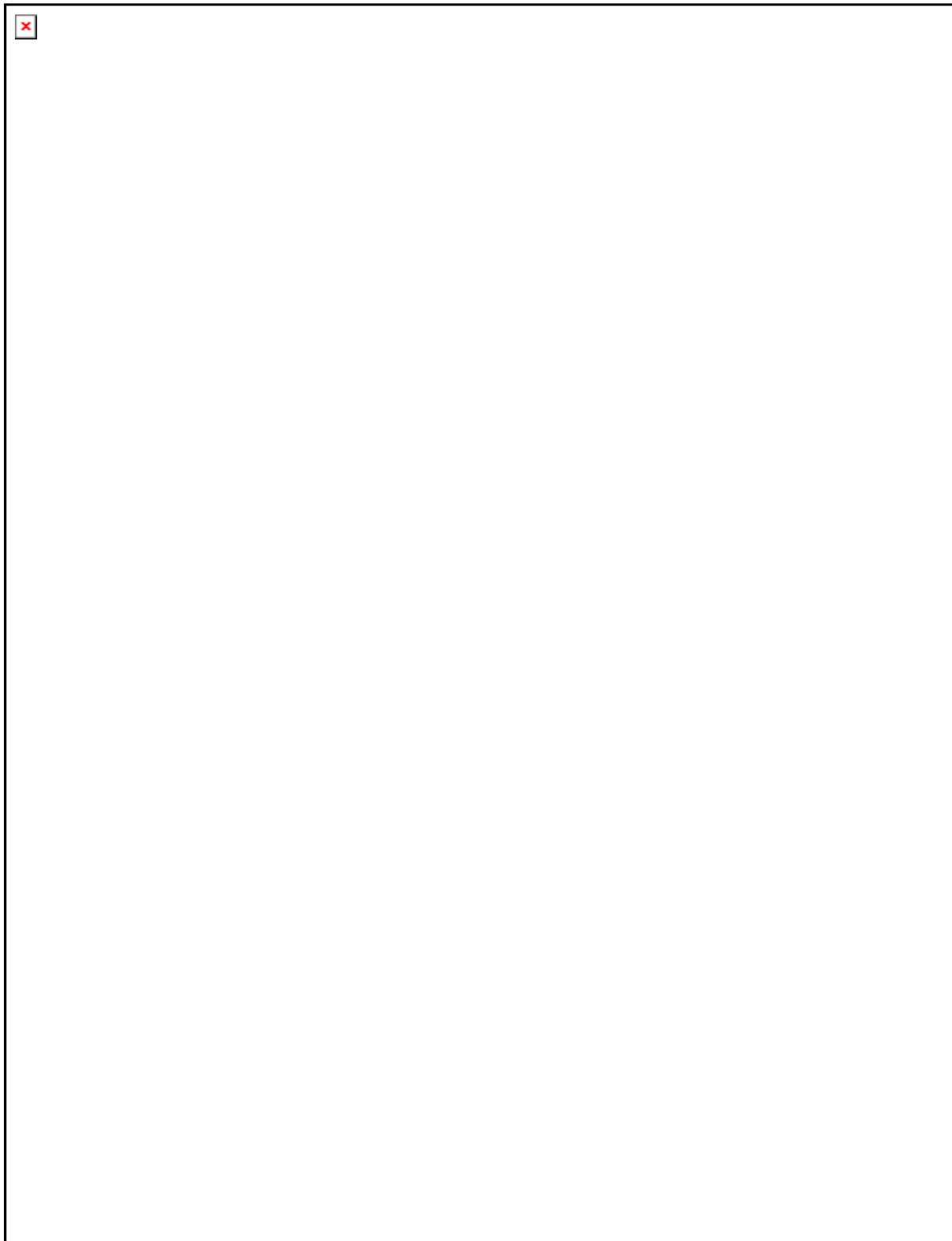
La carte d'aptitude générale et un détail sur la zone la plus urbanisée de la commune sont présentées ci-après. Ces données sont issues de l'ancien schéma directeur et seront donc actualisées en fonction des études à la parcelle (réalisées postérieurement) et des investigations complémentaires prévues dans le cadre du nouveau schéma directeur.

Sur la carte de la zone urbanisée, sont indiquées toutes les études de sol à la parcelle réalisées dans le cadre de réhabilitations ou constructions neuves. Le n° renvoie au tableau récapitulatif ci-après.



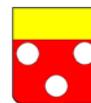


Pièce n°5c1 : Mémoire sur les déchets

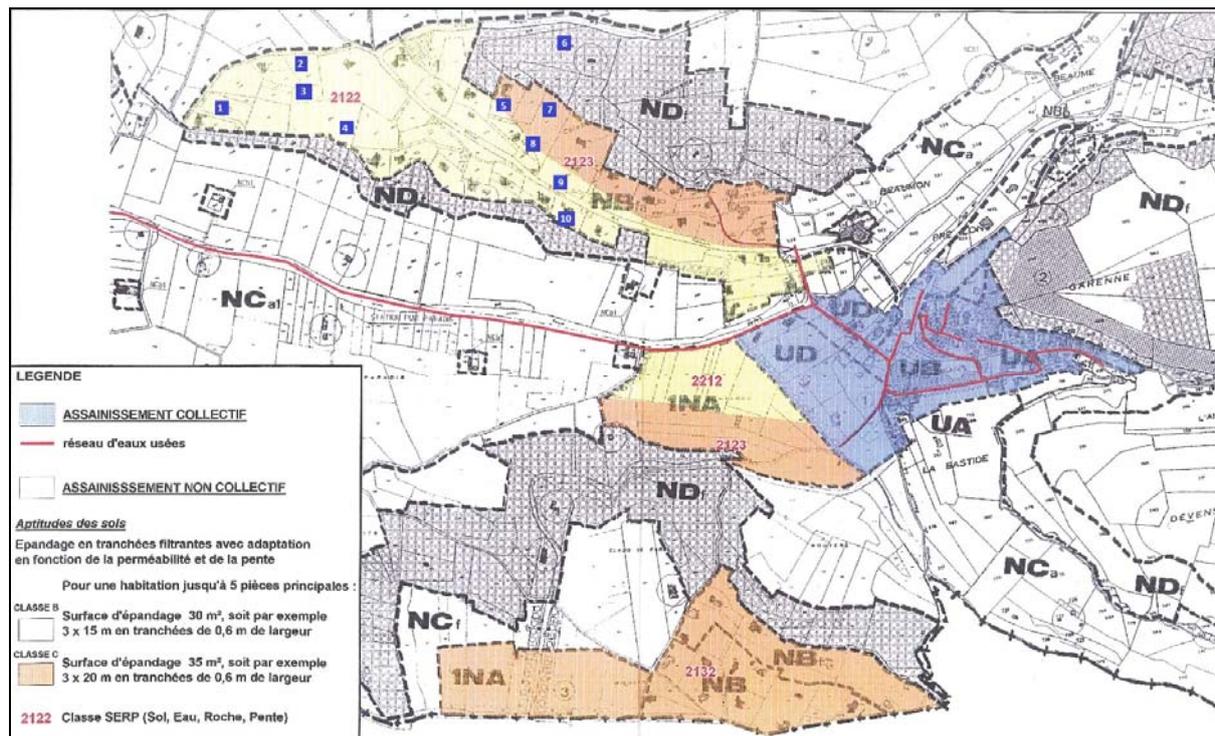


La carte d'aptitude des sols (source : Syndicat Rhône Ventoux)





Pièce n°5c1 : Mémoire sur les déchets

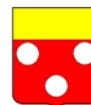


La carte d'aptitude des sols au niveau de la zone urbanisée (source : Syndicat Rhône Ventoux)

N° Etude	Descriptif sommaire du sol	Perméabilité	Aptitude à l'ANC	Filière préconisée
1	Colluvions argilo-graveleuses puis calcaires argileux en profondeur. Sol assez hétérogène	moyenne à bonne	moyenne	Filtre à sable vertical
2	Cailloutis argilo-sableux + calcaire dur en profondeur (refus sondage)	aléatoire, localement faible	moyenne / médiocre	Filtre à sable vertical
3	Blocs calcaires à matrice argileuse puis calcaire marneux +/- dur en profondeur (refus sondage à 1,2 m)	aléatoire, localement faible	moyenne / médiocre	Filtre à sable vertical
4	Argile sableuse avec blocs, calcaires argileux en profondeur	aléatoire, localement faible	moyenne / médiocre	Filtre à sable vertical
5	Argile rougeâtre avec blocs de grès, substratum non rencontré sur 2 m	faible	mauvaise	Système compact / filière agréée
6	Calcaire argileux en surface puis dur en profondeur (refus sondage à 70 cm)	moyenne à bonne	moyenne	Lit d'épandage surélevé
7	Blocs calcaires et marnes argileuse en surface, marnes compactes en profondeur	faible	mauvaise	Système compact / filière agréée
8	Blocs calcaires en surface, marnes verdâtres/ocre en profondeur	faible	mauvaise	Système compact / filière agréée
9	Cailloutis/blocs calcaires à matrice argileuse	moyenne	moyenne	Filtre à sable vertical
10	Argile graveleuse avec qqs blocs, substratum non rencontré	moyenne	moyenne	Filtre à sable vertical

Etude à la parcelle et filière réalisée (source : Syndicat Rhône Ventoux)





L'ASSAINISSEMENT DES EAUX PLUVIALES

Les eaux pluviales sur la commune sont acheminées sur la quasi-totalité du territoire vers Le Barbara, affluent de la Nesque. Le relief important sur la commune génère des écoulements dont la plupart se jette sans difficulté dans ce cours d'eau non permanent (pas de phénomène de rétention, etc.).

Cependant, au sein de l'enveloppe agglomérée et dans les endroits plus sensibles, la commune a dû canaliser / orienter les écoulements. Une véritable politique interventionniste a été mise en œuvre.

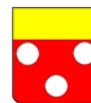
Ainsi, un fossé a été mis en place le long de la RD 39a, à partir du lieudit Pied d'Olive / Peyre (présence d'habitations) jusqu'au lieudit Esclavau pour acheminer l'eau jusqu'au Barbara. Deux avaloirs se trouvent sur la RD 39a.

De même, un fossé est entretenu depuis le vallon Fraischamp jusqu'au Barbara, en longeant la partie ouest du quartier de Barri. Un avaloir est présent au sortir du fossé, sur la RD 39.

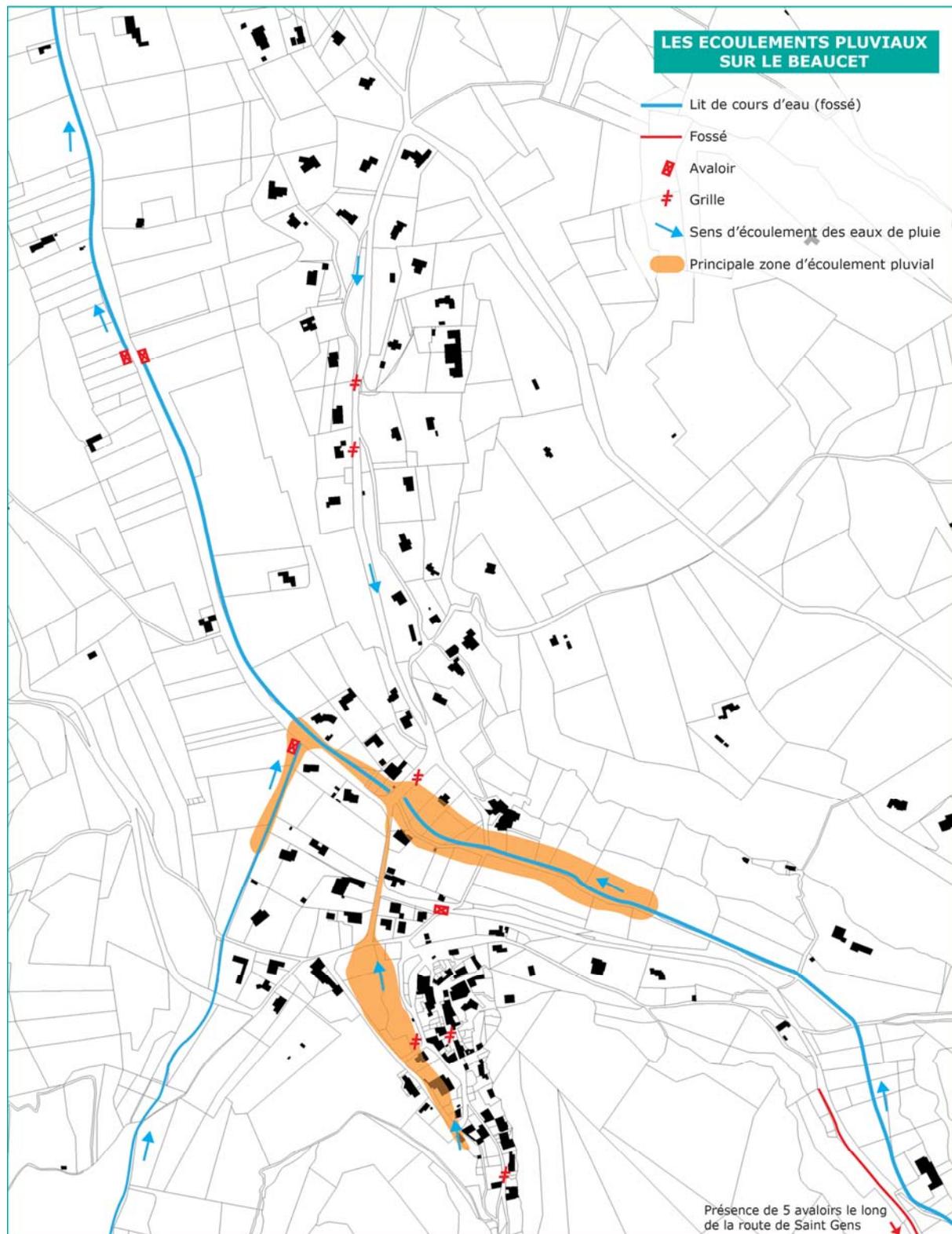
Dans le village même, les fossés permettent de canaliser les écoulements jusqu'au Barbara. Trois grilles et un avaloir sont recensés. Une grille est également recensée au lieudit Le Barri. De même, un fossé et deux grilles sont recensés le long de la RD 247.

Les points les plus problématiques se trouvent en contre bas du village et le long du Barbara, au lieudit Beaumon. Dans ces deux cas, des surélévations des hauteurs de plancher seront imposées au PLU.





Pièce n°5c1 : Mémoire sur les déchets



Les écoulements pluviaux sur Le Beaucet





LA GESTION DES DECHETS

La CoVe assure la gestion des déchets pour ses 25 communes.

Il existe trois déchetteries sur le territoire : Aubignan (La petite Palud), Caromb (L'Orée du Bois) et Malaucène (Route de Suzette).

Une mini-déchetterie se situe à Venasque (Belle Croix). Elle est ouverte le mardi et le vendredi de 8h30 à 12h, et les 2e et 4e samedis du mois de 8h à 12h.

Ces déchetteries sont exclusivement réservées aux particuliers.

Une composterie se trouve à Loriol du Comtat (quartier Valernes). Elle est ouverte aux professionnels et particuliers (ouverture du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 17h30, et le samedi de 8h à 12h).

17 302 bacs jaunes et 16 116 bacs à ordures ménagères collectifs et individuels sont distribués sur le territoire. 65 points de collecte des déchets végétaux sont répartis sur le territoire de la CoVe.

Enfin, il y a une ressourcerie. La Ressourcerie du Comtat à Carpentras est une association conventionnée entreprise d'insertion administrée de façon désintéressée. La Ressourcerie produit localement des déchets évités, de l'insertion professionnelle et du développement économique.

La Ressourcerie de Carpentras emploie 8 salariés. Elle propose des prestations de débarras d'objets usagés et de déchets non dangereux à destination des particuliers et des professionnels sur un rayon de 40 km autour de Carpentras.

Elle exécute par ailleurs un marché public d'insertion à travers le service de collecte des encombrants sur rendez-vous pour la communauté d'agglomération Ventoux Comtat Venaissin.

L'équipe de la Ressourcerie réalise les missions suivantes :

- Collecter
- Trier, valoriser, recycler
- Vendre les objets issus de la réutilisation/réemploi dans le cadre d'une politique de prix qui facilite
- Sensibiliser leurs interlocuteurs à la réduction des déchets au cours de ces différentes étapes.

La Ressourcerie du Comtat fournit un bilan des prestations de débarras adapté aux contraintes légales relatives à la prévention et à la gestion des déchets.

Sur Le Beaucet, la collecte du tri sélectif se fait le mardi. La collecte des ordures ménagères est le vendredi. Pour la collecte des encombrants (sur RDV, en appelant la mairie avec un délai d'attente de une à deux semaines possible selon la saison), c'est le 4e mardi du mois (l'après-midi). Enfin, pour la caisse à végétaux, ce sont les 1er et 4e jeudis du mois (carrefour route de Venasque).

Il n'y a pas de points noirs sur la commune concernant cette thématique.

